



Sensorion réalise avec succès un placement privé international de 8 millions d'euros pour accélérer sa stratégie de développement

Montpellier, le 20 juillet 2015 (FR0012596468 – ALSEN / Eligible PEA – PME) – Sensorion, société de biotechnologie spécialisée dans le traitement des maladies de l'oreille interne (la « Société »), annonce la réalisation ce jour d'une augmentation de capital par placement privé à l'international, à hauteur de 8 millions d'euros.

A la suite de son introduction sur le marché Alternext Paris en avril dernier, Sensorion a procédé ce jour à une levée de fonds complémentaire auprès d'un family office international spécialisé dans les sciences de la vie en vue de soutenir le développement de la Société.

La Société a ainsi émis 800 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros pour un montant total de 8 000 000 d'euros.

Laurent Nguyen, Directeur général de Sensorion, déclare : *« Nous sommes très heureux de cette levée de fonds complémentaire qui intervient seulement 3 mois après notre introduction en bourse et qui va nous permettre d'accélérer le développement de nos programmes cliniques dans des conditions optimales et dans l'intérêt de tous nos actionnaires ».*

Patrick Langlois, Président du Conseil d'administration de Sensorion, commente : *« L'équipe Sensorion a saisi une excellente opportunité pour renforcer son assise financière dans un contexte de marchés financiers incertain. L'internationalisation de l'actionariat de Sensorion témoigne de l'intérêt pour son savoir-faire unique dans le domaine de l'Oreille interne et représente assurément une étape clef du développement de cette biotech française à fort potentiel ».*

Objectifs de la levée de fonds

Sensorion vise à accélérer le développement clinique de ses produits. Le portefeuille de R&D comprend 3 produits : le SENS-111 pour le traitement de la crise aiguë de vertige, le SENS-218 pour le traitement des complications à moyen et long terme des atteintes lésionnelles de l'oreille interne et le SENS-300 pour le traitement préventif de la toxicité de l'oreille interne induite par la chimiothérapie à base de sels de platine.

La récente introduction sur Alternext Paris permettait de financer la mise en place d'un premier programme de phase 2 avec un premier produit. Grâce à cette nouvelle levée de fonds, la Société va mettre en place un second programme de phase 2, voire de phase 2/3 en cas d'indication orpheline, pour un deuxième produit. Par ailleurs, la Société va poursuivre les efforts d'innovation en lien avec sa plateforme technologique « Oreille interne ».

Caractéristiques de l'opération

L'opération a été mise en œuvre par décision des Conseils d'administration des 7 et 17 juillet 2015 conformément à la délégation qui lui avait été octroyée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 septembre 2014 et à un prix négocié représentant une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours de clôture de l'action Sensorion des quarante-cinq derniers jours de bourse précédant le lancement de l'opération.

L'augmentation de capital a été effectuée par émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés conformément aux articles L. 225-136 du code de commerce et L. 411-2 II du code monétaire et financier.

Les actions nouvelles portent jouissance courante et ont été immédiatement admises aux négociations sur le marché réglementé Alternext Paris sous le code ISIN FR0012596468 – ALSEN.

Dans le cadre de l'augmentation de capital, Sensorion a pris un engagement d'abstention et de conservation concernant les actions de la Société d'une durée de 90 jours à compter du 17 juillet 2015, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Le capital social de Sensorion est désormais composé de 5 878 990 actions. A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la société préalablement à l'émission, est désormais portée à 0,86%.

Informations accessibles au public

L'opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Des informations détaillées sur Sensorion, notamment relatives à son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risques correspondants figurent dans le document de référence de la Société enregistré par l'AMF le 12 mars 2015 sous le numéro I.15-011 lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la société, sur le site internet de la Société (<http://www.sensorion-pharma.com/fr/>).

A propos de Sensorion

Fondée au sein de l'Inserm en 2009, Sensorion est une société de biotechnologie spécialisée dans le traitement des pathologies de l'oreille interne telles que les vertiges sévères, les acouphènes ou la perte auditive. Forte de son expérience de R&D pharmaceutique et d'une plate-forme technologique complète, Sensorion développe trois programmes de candidats médicaments, pour le traitement des symptômes de crises de vertige ou d'acouphènes, pour la prévention des complications de lésions évolutives de l'oreille interne ou pour la prévention de la toxicité de chimiothérapies sur l'oreille interne. Basée à Montpellier au cœur du pôle universitaire et hospitalier, Sensorion s'appuie sur un portefeuille de 7 familles de brevets, dispose de 15 collaborateurs et bénéficie du soutien financier de Bpifrance, à travers le fonds InnoBio, et d'Inserm Transfert Initiative.

www.sensorion-pharma.com

Contacts

Sensorion

Laurent Nguyen
Directeur général
contact@sensorion-pharma.com
Tél : 04 67 20 77 30

NewCap

Dusan Oresansky / Emmanuel Huynh
Investor Relations & Strategic communications
sensorion@newcap.fr
Tél : 01 44 71 94 92

Libellé : **SENSORION**
Code ISIN : **FR0012596468**
Mnémonique : **ALSEN**



Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411.1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »).

Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE) (chacun étant dénommé "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour Sensorion ou pour l'un des intermédiaires financiers en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Ni Sensorion ni les intermédiaires financiers en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, n'ont autorisé, ni n'autoriseront, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué dans des circonstances faisant naître une obligation pour Sensorion ou pour tout intermédiaire financier de ces valeurs mobilières de publier un prospectus dans le cadre de cette offre.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Sensorion n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.